

Audit du projet informatique clé FISCAL-IT

Administration fédérale des contributions

L'essentiel en bref

Dans le cadre du programme FISCAL-IT, l'Administration fédérale des contributions (AFC) remplace les applications spécialisées existantes qui ont atteint la fin de leur cycle de vie. Avec les nouvelles applications, elle désire créer un système informatique homogène et une architecture informatique moderne. Elle entend simultanément permettre des gains d'efficacité.

Le programme est en cours depuis 2013. L'AFC a dû repousser des délais à plusieurs reprises ces dernières années. En octobre 2017, elle a pu remplacer comme prévu les anciens systèmes de la Division principale de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé et des droits de timbre (DAT) par DIFAS¹. Lors de l'audit du Contrôle fédéral des finances (CDF), l'AFC travaille au remplacement de l'ancien système MOLIS par la nouvelle application MEFAS 2.0 pour la Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La mise en service (ou *go-live*) est prévue pour le 1^{er} juillet 2018. Dans le cadre de cette introduction, malgré les importantes contraintes de temps, l'AFC doit aussi garantir la réussite des tests techniques, des tests de bout en bout et des tests de charge.

À la fin du mois d'avril 2018, selon le contrôle de gestion, le programme avait induit des coûts de 102 millions de francs, sans les charges de personnel internes à l'AFC. D'après la planification, les coûts totaux se monteront à 117,6 millions de francs, avec des réserves résiduelles de quelque 600 000 francs.

Sur les treize recommandations en suspens issues des audits antérieurs², douze ne sont pas encore mises en œuvre.

STOLIS a été remplacé, mais DIFAS ne fournit pas encore les performances requises

Pour garantir le remplacement des anciens systèmes dans les délais et le respect du budget, l'AFC a réalisé les nouvelles applications de la Division principale DAT en limitant leurs fonctions au strict nécessaire. A leur mise en service, ces nouvelles applications ne remplissaient pas encore les exigences qualitatives. Elles présentaient plusieurs erreurs critiques et des performances insuffisantes. Quelques fonctions techniques importantes font défaut (par ex. procédure d'annonce, contrôle de l'assujettissement). Au moment de l'audit, les points résultant du remplacement de STOLIS n'étaient pas encore tous réglés. De plus, des automatisations disponibles ne sont pas encore exploitées par les utilisateurs. Un mode de travail efficient n'est donc pas encore assuré dans les domaines spécialisés.

Pendant la période comprise entre la mise en service et la fin de l'année 2017, le recul de la productivité a atteint 60 % dans certains cas. À partir de janvier 2018, l'AFC n'a plus fait systématiquement état des chiffres-clés de la productivité. L'évolution de la productivité

¹ Application pour la DAT.

² Audits du projet informatique clé FISCAL-IT (PA 13506, PA 14539, PA 16153, PA 17441), disponibles sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch).

globale entre le début de l'année et le moment de l'audit n'est pas claire. De plus, depuis l'introduction de DIFAS, l'AFC n'a plus été en mesure d'envoyer des factures d'intérêts et des rappels.

Pour le remplacement de MOLIS, l'AFC a tiré des enseignements de l'introduction de DIFAS. Elle a par exemple défini divers indicateurs de performance pour le domaine de la TVA. Elle entend ainsi surveiller et piloter la productivité avant et après l'introduction de MEFAS 2.0. Suite à l'estimation des capacités, les domaines transversaux (finances, encaissement, ...) n'ont pas été pris en compte. L'AFC devrait cependant appliquer cet instrument de mesure à tous les domaines concernés. Du point de vue du CDF, certains signes avant-coureurs similaires à ceux qui avaient été observés lors du remplacement de STOLIS laissent également présager une chute de la productivité lors de l'introduction de MEFAS 2.0.

Après le remplacement de MOLIS, l'AFC prévoit de réaliser deux versions de stabilisation. Elle devrait mettre l'accent sur des mesures visant à augmenter la productivité.

Sept mois après la mise en service de DIFAS, les structures d'exploitation ne sont pas encore stables

Les structures d'exploitation (processus, rôles) de l'AFC et de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) ne sont pas encore suffisamment stables. Au cours de l'année écoulée, les deux parties ont pu réaliser des progrès dans différents domaines, mais la situation reste insatisfaisante. Les défaillances partielles des systèmes sont fréquentes.

La collaboration entre l'AFC et l'OFIT ainsi que le comportement à adopter dans l'exploitation par rapport aux points en suspens des projets de la DAT ne sont pas encore suffisamment clarifiés. Les exigences ont bien été définies, mais n'ont pas été entièrement mises en œuvre.

Au moment de l'audit, l'AFC et l'OFIT ne se sont pas encore entendus au sujet des coûts d'exploitation pour 2018. La discussion porte sur des coûts pouvant atteindre 15 millions de francs. Ils seraient ainsi légèrement inférieurs à ceux engendrés par les anciens systèmes STOLIS et MOLIS (16,5 millions en 2014), mais plus élevés que les 12 à 13 millions initialement prévus.

En raison de l'utilisation de portails en ligne, la sécurité des applications de FISCAL-IT est exposée à de nouveaux risques. À cet égard, l'audit des applications introduites n'a révélé aucun déficit critique nécessitant des mesures immédiates.

Texte original en allemand